
**MANIFESTE POLITIQUE
pour la lutte contre l'appauvrissement des retraités.**

**Pourquoi et comment corriger la perte graduelle du pouvoir d'achat des
retraités des secteurs public et parapublic?**

Ce MANIFESTE POLITIQUE a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'ADR le 30 octobre 2007¹.

La situation des cosignataires de ce Manifeste politique (cliquer sur les hyperliens suivants) :

[Pour connaître les 338 signataires du Manifeste politique de l'ADR en date du 2 janvier 2008](#)
[Comment devenir cosignataire](#)

¹ Document préparé par [Ronald Carré, économiste, PDG de Econometrik Plus](#), pour le Conseil d'administration de l'ADR.

Table des matières

Table des matières	2
1. Préambule	3
1.1 Conclusion	4
2. Reconnaissance de fait par l'État	4
3. Un impact pervers sur les finances publiques à long terme	5
4. Le leitmotiv de l'ADR	6
5. Un effet boomerang	7
5.1 Conclusion	7
5.2 Recommandations particulières :	8
6. CONCLUSION GÉNÉRALE	8
7. Dates importantes à retenir	10
8. Toute personne peut devenir cosignataire de ce MANIFESTE POLITIQUE	11
8.1 Devenir cosignataire par l'Internet en envoyant un courriel.....	11
8.2 Devenir cosignataire en s'adressant à l'ADR par la poste ou à partir de son site Web	11
9. Signataires de ce MANIFESTE POLITIQUE	12

1. Préambule²

Depuis plusieurs années, l'Association démocratique des retraités (ADR) a adopté une position ferme à cet égard. Elle est la seule association professionnelle à défendre avec autant de vigueur **les droits de tous les retraités des secteurs public et parapublic** afin qu'ils puissent récupérer les règles de pleine indexation de leurs rentes de retraite qu'ils ont perdues en 1982 par décision unilatérale de l'État employeur. Ces règles de pleine indexation faisaient alors partie de leurs conditions de travail et étaient similaires aux règles d'indexation appliquées au Régime des rentes du Québec et à la Sécurité de la vieillesse versée par le gouvernement du France. C'est là la raison principale de son existence.

L'ADR est pleinement consciente que son combat pour l'obtention de la pleine indexation à 100 % des rentes de retraite versées par la CARRA à ses clientèles, pourra éventuellement avoir un impact positif allant dans le même sens pour tous les retraités du Québec dont le versement de leur pension n'est pas géré par la CARRA, et qui subissent le même genre de préjudice que les retraités des secteurs public et parapublic depuis 1982.

Il n'est pas exagéré de dire que la quasi-totalité des retraités des secteurs public et parapublic veut obtenir la **PLEINE** indexation. Et ce, en dépit des prétentions des dirigeants de certaines associations de retraités motivés seulement par une demande de demi-indexation. La stratégie de ces associations semble consister à tenter d'obtenir la **DEMI**-indexation, en croyant que si on l'obtient, il sera toujours temps, plus tard, d'en demander plus. En tout respect, il s'agit d'une position de négociation remplie d'originalité assez difficile à saisir.

Si l'histoire est garante de l'avenir, **il est dans l'intérêt des travailleurs actifs qui sont les retraités de demain de bien supporter l'ADR** dans ses efforts de rétablir la pleine indexation comme avant 1982. Vingt-cinq (25) ans, c'est vite passé, comme on peut le constater depuis 1982, l'année fatidique! Il y a fort à parier que la très grande majorité des travailleurs actifs seront depuis longtemps à la retraite si on doit attendre un autre vingt-cinq (25) ans avant que justice soit rendue. ***Ils sont, par voie de conséquence, les futurs pénalisés de la décision politique de 1982.***

Retenons enfin que les syndicats ne sont pas enclins à défendre la pleine indexation future des pensions de retraite pour leurs clientèles syndiquées. La raison est simple. Les syndiqués qui sont toujours au travail ont de la difficulté à réaliser qu'un jour ils seront les futurs pénalisés. La nature humaine est ainsi faite. Les syndiqués qui sont au travail en ce moment ont tendance à penser que tout problème n'ayant pas d'effets immédiats sur leur salaire à très court terme pourra être réglé plus tard.

² **L'ANNEXE** rappelle des dates importantes.

Le nom des principaux signataires du présent MANIFESTE POLITIQUE suit la conclusion générale.

1.1 Conclusion

Advenant un refus d'indexer maintenant les pensions de retraite à 100 %, les retraités d'aujourd'hui deviennent des candidats vers une dépendance de l'État dans divers domaines de la vie. Un autre fait est aussi indéniable. Les employés actifs d'aujourd'hui sont les futurs pénalisés de demain.

2. Reconnaissance de fait par l'État

L'État québécois, dans son rôle d'employeur, a commencé à reconnaître en 1976 cette réalité pour ses retraités :

- De 1976 à 1982, les rentes des retraités de l'État étaient pleinement indexées de manière à **compenser 100% la perte de leur pouvoir d'achat** occasionnée par l'inflation des prix des biens et services. Ce phénomène d'appauvrissement dû à l'inflation était donc pleinement reconnu par l'État lui-même.

Pourquoi en 1982 le gouvernement du Québec a-t-il décidé de modifier unilatéralement les règles d'indexation des rentes de retraite de ses retraités? Pourquoi a-t-il utilisé son pouvoir de législateur pour faire supporter le poids d'un accroissement du coût de la vie aux seuls retraités? --- **Élément de réponse : une conjoncture économique défavorable de très courte durée (environ dix-huit (18) mois) a fait «paniquer» les autorités politiques de l'époque. Pourtant, le soubresaut se fait encore sentir aujourd'hui, et aucune correction n'a encore été apportée.**

Pour rendre la «pilule» plus facile à avaler à l'époque pour les cotisants encore au travail, le gouvernement du Québec leur a octroyé une légère baisse de cotisation à leur fonds de retraite (moins de 1%). Quel illogisme! Il fallait le faire!

La désindexation a été imposée par la loi 68 et la contestation syndicale a été réprimée par la loi 111 qui imposait des pénalités de perte de deux jours de salaire par jour de grève, de perte d'une année d'ancienneté par journée de grève, d'amendes importantes, etc.

Ce début de la période d'iniquité qui a touché plusieurs générations de retraités ne devait durer qu'un court laps de temps. Pourtant, la situation perdure encore après plus de vingt-cinq (25) ans.

- Les pensionnés de la Régie des Rentes du Québec et les pensionnés de la sécurité de la vieillesse (régime fédéral) jouissent de pensions pleinement indexées permettant, chaque année, une **recupération de 100 % de leur pouvoir d'achat**.
- Les rentes de retraite des secteurs publics au fédéral et dans d'autres provinces³ comme en Ontario sont ajustées de manière à permettre une **recupération de 100 % de leur pouvoir d'achat** chaque année.

³ Pour avoir un aperçu rapide de la situation au fédéral et dans les provinces, il suffit de lire leurs Comptes publics et documents budgétaires annuels.

Il est facile de comprendre que cela a comme effet immédiat de créer une classe de retraités qui deviendra de plus en plus pauvre au Québec, en comparaison à d'autres retraités ailleurs qui pourront maintenir leur niveau de vie.

- Les rentes des retraités dans plusieurs universités québécoises sont aussi ajustées de manière à permettre une **récupération de 100 % de leur pouvoir d'achat** annuellement.
- Le Code civil du Québec, article 590, exige l'indexation des pensions alimentaires.
- Nous pourrions encore lister ainsi d'autres exemples.

3. Un impact pervers sur les finances publiques à long terme

L'impact le plus pervers des conséquences d'un refus d'une pleine récupération du pouvoir d'achat des retraités est son impact sur les finances publiques à long terme. Les soins de santé sont la variable qui devient la plus demandée au fur et à mesure du vieillissement. Une perte de pouvoir d'achat d'année en année pour les retraités signifie de moins en moins de ressources financières pour chacun, ce qui signifie moins d'argent pour se payer des soins complémentaires de santé, ce qui, en fin de compte, accroîtra la charge des coûts de santé pour l'État du Québec qui dépasse déjà amplement les coûts de santé dans les autres provinces.

Comment se fait-il que cet argument soit toujours laissé pour compte lors des débats sur le rétablissement de l'équité du pouvoir d'achat des générations qui passent? Il devrait pourtant être au centre du débat.

Présentement, la reconnaissance immédiate par l'État d'une récupération de 100 % du pouvoir d'achat des pensionnés pourrait ne lui coûter aucun déboursé compte tenu des sommes qui normalement devraient être en réserve. Il y aurait un impact minime sur la dette totale de l'État qui pourrait être plus que compensé par les rentrées fiscales des retraités dont la rente serait indexée. Un calcul simple des impacts économiques directs, indirects et induits démontrerait éloquentement tous les bénéfices qu'en retireraient tous les paliers de gouvernement.

L'État jouit des fruits d'un capital non investi dans les régimes de retraite depuis de nombreuses années. L'État, à toute fin pratique, a emprunté de ses employés des sommes importantes aux cotisants à ces régimes la part qu'il leur avait promise à l'intérieur de la notion de rémunération globale. Il doit maintenant leur retourner la partie de ce capital nécessaire au recouvrement de leur pouvoir d'achat⁴. De plus, ce remboursement serait partiellement compensé par des rentrées fiscales directes venant des retraités dont la rente

⁴ Évalué sur une base annuelle, le coût de ce remboursement par l'État pourrait se situer entre 40 et 60M\$ par année, selon des calculs préliminaires faits par l'ADR. Une aubaine!

sera pleinement indexée et par les taxes sur les biens et services que les retraités auront les moyens de se procurer.

Nous pourrions énumérer sur d'autres impacts négatifs résultant de la prolongation de cette situation inéquitable qui existe depuis 1982, sans pour autant ajouter à la compréhension d'une situation de dégradation de plus en plus évidente. Cette situation est tout simplement inacceptable dans une société démocratique comme la nôtre.

4. Le leitmotiv de l'ADR

- La raison d'être de l'ADR, c'est son implication pour la reconnaissance des droits des quelque 246 018 retraités⁵ des secteurs public et parapublic à recevoir une rente de retraite pleinement indexée.
- L'ADR exige la fin de l'appauvrissement dont sont victimes les retraités de l'État. Cet appauvrissement imposé en **1982 a mis fin à la reconnaissance de l'équité entre les générations des retraités de l'État**. Il est le résultat d'une décision unilatérale du gouvernement du Québec de l'époque.
- Au nom des quelque 246 018 pensionnés de la CARRA, l'ADR demande que soit corrigée rétroactivement à sa pleine valeur la perte d'équité dont ils sont privés depuis 1982.
- Les règles d'indexation des rentes de retraite des retraités des secteurs public et parapublic devraient être les mêmes que celles qu'utilise la Régie des rentes du Québec pour indexer annuellement les rentes de ses prestataires.
- Il est peu probable que l'État québécois ne puisse retrouver plus tard une période aussi favorable pour le faire que celle que nous vivons actuellement, compte tenu principalement des hauts niveaux des surplus comptables et actuariels des Fonds placés par la CARRA à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Réparer maintenant l'iniquité de 1982 entre les générations assurerait L'État québécois de profiter d'une conjoncture au cours de laquelle il pourrait ne pas avoir à verser d'argent neuf⁶ pour le faire. Rien ne garantit que les placements futurs à la Caisse de dépôt et placement du Québec continueront de croître autant.

- L'ADR propose que soit créé un **Groupe de surveillance spécial de l'évolution du fonds de retraite** de manière à en assurer sa santé financière. Son mandat pourrait être permanent. Un Rapport serait exigé à tous les trois ans avec des

⁵ Rapport annuel de la CARRA, 2006, page 69. Ce qui inclut le nombre de rentes de conjoint survivant et de rentes d'orphelins.

⁶ Tel que déjà mentionné, si tel ne devait pas être le cas, des calculs préliminaires faits par l'ADR en arrivent à des coûts pouvant se situer entre 40 et 60M\$ par année pour une certaine période.

recommandations portant sur des ajustements nécessaires aux conditions de rééquilibrage du Fonds.

Les conditions pourraient viser de nouvelles cibles de «taux de cotisations pour les travailleurs cotisants» modulé avec un «pourcentage d'indexation adapté» pour les trois (3) années suivantes. Ce type d'approche pragmatique qui a cours à l'Université Laval, entre autres, a pour objectif l'atteinte d'une rente pleinement indexée pour des professeurs cotisants au régime de retraite de l'université.

5. Un effet boomerang

L'ADR espère que son action aura, en fin de compte, un effet boomerang, pour d'autres retraités dans d'autres systèmes comme dans le secteur privé.

Des retraités «plus en moyen» :

- paient des impôts,
- sont davantage capables de se payer des services complémentaires en soin de santé complémentaires, comme des soins à domicile, allégeant d'autant la charge de l'État,
- peuvent demeurer plus longtemps à la maison,
- contribuent à l'accroissement de la richesse collective,
- moins inquiets du lendemain, sont donc moins enclins à être malades et dépressifs,
- coûtent beaucoup moins cher à l'État,
- conservent leur autonomie et font rouler l'économie.

5.1 Conclusion

L'ADR demande la fin de l'appauvrissement progressif des retraités de l'État en mettant fin à l'iniquité entre les différentes générations de retraités de l'État.

L'ADR propose que les règles d'indexation des rentes des retraités des secteurs public et parapublic soient les mêmes que celles qu'utilise la Régie des rentes du Québec pour indexer annuellement les rentes de ses prestataires.

L'ADR demande à tous les retraités de l'État qui endossent cette cause, d'adhérer à l'ADR pour un montant symbolique aussi minime que 2,50\$ par mois avec possibilité de retenue à la source par la CARRA.

L'ADR demande à tout autre citoyen qui réalise l'importance de ce débat pour la survie des générations futures d'adresser un don à l'Association démocratique des retraités (ADR). Une visite de son site Web permet d'obtenir toute l'information nécessaire concernant l'ADR : <http://www.adr-quebec.org/>.

À tout le moins, l'ADR apprécierait grandement que tous les citoyens qui l'appuient dans cette cause, prenne la peine de lui adresser un appui à ce manifeste politique par le biais d'un courriel envoyé à partir de son site internet, ou directement à l'adresse de courriel suivante : info@adr-quebec.org.

5.2 Recommandations particulières :

1. Mettre en place une table de travail pour trouver des solutions aux problèmes d'appauvrissement progressif des retraités de l'État.
2. Convoquer sans délai à cette table les représentants des associations de retraités concernées et de toutes tendances afin de former une table de travail qui permettrait de présenter, défendre et analyser les différents points de vue émis par les associations de retraités des secteurs public et parapublic visant à mettre fin à l'appauvrissement des retraités de l'État.
3. Que le gouvernement et la CARRA fournissent à ce comité de travail tous les outils et les données en vue de trouver une solution équitable envers les retraités de l'État.
4. Que ce comité fasse rapport des résultats de ses travaux au gouvernement dès février 2008.
5. Que le gouvernement rende public ce rapport dans les trois (3) semaines suivant la connaissance des résultats de ces travaux.

6. CONCLUSION GÉNÉRALE

L'ADR salue la décision unanime de l'Assemblée nationale du Québec du 16 octobre 2007 qui répond en partie aux recommandations ci-dessus, à l'effet de **«demander au gouvernement de constituer un comité dont le mandat sera de déterminer les principaux paramètres et faits pertinents reliés à l'indexation des régimes de retraites des secteurs public et parapublic.....», à condition qu'il existe un mixte sur ce comité**

de personnes qui défendent la philosophie de la PLEINE INDEXATION et de celles qui prônent la défense de la DEMI-INDEXATION.

La perspective d'analyse et de calculs peut grandement être influencée par la philosophie de départ des participants au comité, principalement lorsqu'arrive le temps de formuler des hypothèses de travail concernant certaines variables pour que le comité puisse avancer dans son mandat.

7. Dates importantes à retenir

1982⁷ : Double injustice et début d'une longue période d'iniquité qui perdure encore en 2007 : 1) Désindexation des retraites selon la formule de l'indice des prix à la consommation moins 3% et 2) coupure de 20% dans les salaires des travailleurs de l'État.

1983 : Imposition de la loi 111 qui prévoit le congédiement sans appel, la perte de salaires, la perte d'ancienneté et la suspension de la Charte des Droits.

1997 : Surplus de 4G\$ projeté par la CARRA. Avec l'accord des syndicats, **mais sans l'accord des retraités**, l'État québécois effectue une ponction de 800M\$ à même ce surplus comme apport monétaire au défraiement des coûts de la mise à la retraite de quelque 37 000 employés de l'État.

2000 : Premier événement : Il reste un surplus de 3,2G\$ comme solde du surplus constaté en 1997. L'État s'en sert pour baisser sa dette de 3,2G\$ en même temps qu'il octroie une baisse de cotisation pour les cotisants de 7,95% à 5,35% prenant effet en 2002 pour une durée initiale de 3 ans. Cette mesure a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2004, pour une durée totale de 5 ans (2000, 2001, 2002, 2003 et 2004). Comme conséquence, ces deux (2) décisions entraînaient du même coup un important manque à gagner pour la caisse des fonds de retraite.

2000 : Deuxième événement : L'année 2000 est aussi l'année de l'introduction de ce qu'il est convenu d'appeler la «demi-indexation». La règle d'indexation de 2000 est maintenant devenue la suivante :

- On indexe les retraites au taux d'inflation courant **moins 3 %** si l'accroissement de l'indice des prix à la consommation est **égal ou supérieur à 6 % (à ces niveaux d'inflation, appauvrissement assuré d'au moins 3 % par année)**,
- ou 50 % du taux d'augmentation de l'indice des rentes si l'accroissement de l'inflation est inférieur à 6 %. (d'où l'appellation de la demi-indexation ou demi-appauvrissement si l'inflation est inférieure à 6 %, avec poursuite assurée de la période d'iniquité pour le futur des générations à venir.)

2008 : Devrait être l'année de la fin de la longue période d'iniquité grâce à une indexation des retraites équivalente à celle de la Régie des Rentes du Québec rétroactivement à 1982.

⁷ En 1982, le Parti québécois exerçait le pouvoir à Québec. Le Premier ministre était monsieur René Lévesque depuis le 25 novembre 1976 jusqu'au 3 octobre 1985. Le ministre des Finances était monsieur Jacques Parizeau (Ministre des Finances du 26 novembre 1976 au 22 novembre 1984 (aussi *Président du Conseil du trésor de 1976 à 1981*)). Le Président du Conseil du trésor était monsieur Yves Bérubé à partir du 30 avril 1981 jusqu'au 5 mars 1984. Pour la source, voir : <http://www.assnat.qc.ca/>.

8. Toute personne peut devenir cosignataire de ce MANIFESTE POLITIQUE

[Pour connaître les signataires actuels du Manifeste politique](#)

8.1 Devenir cosignataire par l'Internet en envoyant un courriel

Devenez cosignataire par l'Internet de ce **MANIFESTE POLITIQUE** en procédant de la manière suivante :

1. Envoyer un courriel à l'adresse courriel suivante : info@adr-quebec.org.
2. Vous inscrivez dans l'OBJET de votre courriel : «**Je veux être cosignataire du MANIFESTE POLITIQUE de l'ADR**».
3. Vous inscrivez votre nom et adresse complète avec votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse courriel personnelle.
4. **Pour les retraités actuellement du secteur public et parapublic** : comme pour les signataires ci-dessus, indiquez votre (ou vos) principale(s) fonction(s) occupée(s) lorsque vous étiez serviteur public.
5. **Pour toute autre personne** : indiquer simplement votre fonction actuelle
6. Votre nom apparaîtra comme cosignataire de ce MANIFESTE POLITIQUE dans les meilleurs délais.

8.2 Devenir cosignataire en s'adressant à l'ADR par la poste ou à partir de son site Web

Adressez-nous simplement ce petit mot par la poste ou directement à partir du [site Web de l'ADR](#) :

J'AI LU LE MANIFESTE de l'ADR et je soussigné(e) ,
résidant au.....accepte d'être cosignataire du
présent manifeste.

Au moment de ma prise de retraite j'occupais (ou présentement j'occupe) la fonction de :

Signature :Tél. :Date :

Courriel : (Ne pas oublier)

Retournez le présent formulaire à l'adresse suivante :

Association Démocratique des Retraités
372, rue Jean-Désy
Boucherville
J4B 2B2

Téléphone : 450-928-0236

Notre force politique est notre capacité de se faire entendre.
MERCI DE COSIGNER CE MANIFESTE POLITIQUE.

9. Signataires de ce MANIFESTE POLITIQUE

[Je veux savoir comment devenir cosignataire](#)

Nom des signataires par ordre alphabétique **Fonctions occupées lors de leur période active comme serviteurs de l'État lorsque retraités (ou fonction actuelle pour les non retraités).**

L'ADR possède les coordonnées complètes de tous les signataires.

Ginette	ALLARD	Secrétaire au ministère de la Main-d'œuvre et de la sécurité du revenu.
Laurent	ALLARD	Directeur des opérations québécoises – CIAQ.
Hélène L.	ALMÉRAS	Chef de service de diététique, Hôpital de l'Enfant-Jésus, Québec.
Saka	AMINOU	Enseignant à la Commission scolaire Chauveau.
Normand	AUBÉ	Directeur à la SAQ.
Louissette	AUCLAIR	Enseignante.
Gratien	AUDET	Directeur des communications.
Lucille	AUGER	Enseignante.
Marcel	AUGER	Professeur de mathématiques au secondaire.
Paul	AUPRIX	Directeur – École de denturologie CÉGEP Édouard-Montpetit.
Yves	BARABÉ	Instructeur, École nationale de police du Québec.
Michel	BARRÉ	Chef d'équipe au MSR.
Eugène	BAZINET	Directeur de succursale à la SAQ.
Gaétan	BEAUDOIN	
Antoinette	BEAUDRY	Infirmière auxiliaire.
Rémi	BEAULIEU	Gestionnaire et directeur de centre Travail-Québec.
Huguette	BEAUREGARD	Infirmière.
Marcel	BÉDARD	Cadre supérieur.
Roger	BÉDARD	Cadre à la Télé-université, Université du Québec.
Yvon	BÉDARD	Économiste, cadre supérieur.
André	BÉGIN	Agent de bureau.
André	BÉLANGER	Directeur de succursale à la SAQ.
Marc	BÉLANGER	Vérificateur à la CSST.
Michel	BÉLANGER	Adjoint administratif, Loto-Québec.
Guy	BELLAVANCE	Directeur de succursale à la SAQ.
Marc	BELLEAU	Agent de développement économique.
Jean	BELLEFLEUR	Directeur à la SAQ.
Gisèle	BERGERON	Ergothérapeute, Centre de réadaptation Lucie-Bruneau.
Jean-Yves	BERGERON	Directeur, Justice Québec.
Edgar	BERNARD	Agent de recherche, MSP.
Marcel	BERNARD	Québec.
Jeannette	BERTHELOT	Agente de rentes.
Gilles	BILODEAU	
Jackie P.	BLACKBURN	Analyste de l'informatique.
Claudette	BLAIN	Secrétaire d'école.
Richard	BLAIS	Professeur.
Bernard	BLAISE	Vérificateur interne - ministère des Relations Internationales.

Gérard	BOIES	Préposé aux bénéficiaires, secteur de la santé.
Louise	BOIES	Enseignante au primaire.
Denis	BOILY	Directeur de service au ministère des Transports du Québec.
Jeannine	BOISVERT	Enseignante au secondaire et conseillère pédagogique.
Émile	BOLDUC	Cadre supérieur en gestion de personnel.
Georges-É.	BONDU	Professeur en sciences au niveau secondaire.
Marie	BONNEAU	Préposée à l'alimentation et à la cafétéria.
Claude	BOUCHARD	Enseignant.
Adrien	BOUCHER	Technicien Ressources humaines – bénéfiques marginaux.
Jean-Guy	BOUCHER	Enseignant en français au secondaire.
Serge	BOULERICE	Enseignant en mathématiques au secondaire.
Roger	BOURDAGES	Enseignant au secondaire.
Denys	BOURGAULT	Professeur.
Pierrette	BOUTET	Enseignante.
Bernard	BOYER	Enseignant au primaire et au secondaire.
Hélène	BRETON	Professionnelle au gouvernement du Québec.
Ginette	BRISEBOIS	Coordonnatrice des services éducatifs à la Commission scolaire Rivière-du-Nord.
Cécile	BROUSSEAU	Technicienne en administration.
Yves	BRUNELLE	Spécialiste en sciences de l'éducation, direction générale de l'enseignement universitaire au MEQ.
André	BRUYÈRE	Professeur.
Raymond	BUREAU	Agent de gestion financière.
Charles H.	BUSSIÈRES	Directeur de portefeuille à Investissement Québec.
Richard	CADIEUX	Directeur de succursale.
Reynald	CAISSY	Directeur de secteur.
Marcelle	CARDINAL	Enseignante de français langue seconde au secondaire.
Viviane	CAREY	Réceptionniste - téléphoniste.
Solange	CARON	Enseignante du français, langue maternelle au secondaire.
Gustave	CARON ing.	Conseiller en construction et en drainage agricole.
Michelle	CARRÉ	Enseignante.
Ronald	CARRÉ	Économiste, cadre supérieur, sous-ministre Planification et études économiques.
France	CARRIER	Infirmière.
Rosemary	CASEY-ROUZIER	Chef de service de réadaptation à l'Hôpital Laval.
Gilbert	CHAMBERLAND	SIM.
Roger	CHAMBERLAND	Enseignant.
Yvon	CHAMBERLAND	Enseignant à la CECM.
Pierre	CHATELAIN	Psychologue scolaire à Mont-Laurier.
Céline	CHÉNARD	Infirmière.
Hélène	OLIVIER	
	CHÉNARD	Infirmière.
	OLIVIER	
Carole	CHERRY	Infirmière.
Marie	CLARKE-BOYER	Enseignante au primaire et au secondaire.
Marie-Paule	CLAVEL-	Directrice d'école.
	MILLAIRE	
Gilbert	CLÉMENT	Enseignant.
Mariette	CLÉMENT	Technicienne en administration.
André	CLOUTIER	Directeur.
Yvon	COLLERETTE	Directeur de marketing à la SAQ.

Jean-Noël	COMTOIS	Ingénieur.
Jean-François	CORBEIL	Enseignant au primaire.
Colette	CÔTÉ	Conseillère en santé et sécurité, infirmière.
Diane	CÔTÉ	Directrice adjointe au secondaire à Montréal.
Aline	COUILLARD	Professeure.
Roger	COULOMBE	Directeur adjoint, Polyvalente Calixa-Lavallée, CECM.
Gilles	COURNOYER	Directeur d'établissement.
Raymonde	COURNOYER	Enseignante au primaire.
Raymond	COURTEMANCHE	Administrateur scolaire.
Guyanne	COUTURE	Archiviste à la Commission scolaire.
Fernand	COUTURIER	Professeur à l'UQAM.
Réal	CRÉPEAU	Directeur de succursale à la SAQ.
Georges	CRÊTE	Agent de gestion financière.
Nicole	CRÊTE	Enseignante au secondaire.
Laura	CYR	Enseignante.
Guy Albert	DAGENAIS	Enseignant au secondaire.
Roland	DAGENAIS	Directeur régional (Montérégie) de la Régie du bâtiment du Québec.
Jacques	DALLAIRE	Directeur.
Lilianne A.	DAMOURETTE	Professeure.
Louise	D'AOUST	Commis senior et comptabilité, Hôpital Charles Le Moyne.
Fernand	DELAGRAVE	Directeur des finances.
Christian	DELISLE	Enseignant au secondaire.
Claude	DEMERS	Agent de maîtrise.
Murielle	DEMERS	Enseignante.
Nicole	DEMERS	Enseignante au primaire.
Marc-Aurèle	DENIS	Enseignant.
Gilles	DESAUNIERS	Directeur d'établissement scolaire.
André J.	DESBIENS	Chef de service, Service des revenus, Régie des bâtiments du Québec.
Monique	DESCHENEUX BLAIS	Secrétaire médical à l'Hôpital Laval de Québec.
Denyse	DESCÔTEAUX	Surveillante d'élèves à la CSSMI.
Jeannine	DESGRANGES	Secrétaire à la direction régionale – Emploi Québec.
Francyne	DESJARDINS	Coordonnatrice des ressources humaines.
Claude	DESMARIS	Cadre supérieur, gouvernement du Québec.
Guy	DESRUISSEAUX	Agent d'information, Enseignant au secondaire.
Marguerite	DEZAINDE	Enseignante.
Adeline	DION	Conseillère aux pièces.
Alphonse	DION	Agent de la paix en services correctionnels.
Bermond	DION	Acheteur pour commission scolaire.
Pierre-Yves	DIONNE	Ingénieur au ministère des Transport.
Gilles	DUBÉ	Administrateur.
Rodrigue	DUBÉ	Président de l'Alliance des professeurs de Montréal, Conseiller spécial du ministre de l'Éducation, monsieur Claude Ryan, Président de la Régie du Logement du Québec.
Bruno	DUBOIS	Enseignant.
Benoît	DUBUC	Cadre supérieur - Office du crédit agricole du Québec.
Jacques	DUFOUR	Brossard.

Lyse B.	DUFRESNE	Aide pédagogique individuelle au collège Bois-de-Boulogne.
Jean-Guy	DUPONT	Professeur.
Jacques	DURAND	Chef de service. Revenu-Québec.
Marie-thérèse	ÉCHELARD	Directrice d'école, Annexe-Nord Collège Français Primaire.
Régis	ÉCHELARD	Analyste en Informatique, administrateur des données, Société des Alcools du Québec.
Ginette	ÉTHIER	Enseignante.
Madeleine	FORTIN	Bibliotechnicienne.
Gaston	FOURNIER	
Marie	FOURNIER	Chef de neurotraumatologie et de musculosquelettique.
Renaud	FRANCOEUR	Technicien en eau et assainissement.
Micheline	FRASER	Agent socio-économique.
Jean-Paul	FRITIN	Professeur de CÉGEP.
Salim	GABRIEL	Enseignant au secondaire.
Claude	GADBOIS	Professeur, CEGEP du Vieux-Montréal.
Jean-Paul	GAGNÉ	Cadre supérieur.
Françoise	GAGNON	Agente, Ressources humaines.
Marcel	GARANT	Agent vérificateur, classe principale.
Michel	GAREAU	Vérificateur Interne à Loto-Québec.
Yves	GARIÉPY	Conseiller en pharmacie au MSSS.
Pierre	GASTALDY	Directeur du Service des ressources matérielles dans une commission scolaire.
Claudette	GAUTHIER	Enseignante.
Gilles J.	GAUTHIER	Directeur régional Montérégie-Est MAPAQ.
Guy	GAUTHIER	Sociologue, Loisirs et sports.
Nicole	GAUTHIER	Enseignante au primaire.
Fernand	GAUVREAU	Président du SERMI, Enseignant au primaire, Directeur général de l'Alliance des professeurs de Montréal.
Jean-Marie	GÉLINAS	Services professionnels, Sécurité publique Québec.
Diane	GÉLINEAU	Inhalothérapeute.
Bibiane	GIARD	Infirmière.
Guy	GIGUÈRE	Cadre intermédiaire à la CARRA.
Carol	GILBERT	Adjoint administratif à la direction générale, Institut de technologie agroalimentaire.
Michel	GILBERT	Agriculture, Pêcheries Alimentation, Diagnostique microbiologique en pathologie animale.
Jocelyne	GINGRAS	Agente administrative au CRIQ.
Murielle	GINGRAS	Infirmière.
Francine	GIRARD	Professeur.
Marie-Paule	GIROUARD	Enseignante en bio à St-Hyacinthe.
Lise	GIROUARD-GIARD	Professeur de musique - École Douville.
Jean-Claude	GIROUX	Directeur à la SAQ.
Denis	GOIGOUX	Professeur de français.
André	GOSSELIN	Enseignant.
Louis	GRAVEL	Président de la Commission des transports du Québec.
Robert	GRÉGOIRE	Cadre supérieur – directeur- Location d'espace à la SIQ.
Jean	GRENIER	Administrateur hospitalier.
Thomas	GUY	Directeur de Centre.
Nicole	HACHÉ	Technicienne en administration.
Jacques	HALLÉ	Conseiller en télécommunications.

Pierre-André	HAMELIN	Professeur.
Marie-Claire	HÉBERT	Enseignante en français au secondaire.
Pierre-Paul	HINS	Adjoint administratif.
Réjean	HOULE	Machiniste.
Monique	HUOT	Infirmière.
Édouard	JACOB	Traducteur.
Jacques	JETTÉ	Agent d'approvisionnement, Achats biens et services (SAQ).
Claude	JEURIS	Directeur d'école secondaire.
Gérald	JOUBERT	Professionnel au ministère de l'Environnement.
Roger	JOYAL	Gérant de maintenance.
Claude	LABBÉ	Éducateur spécialisé.
Thérèse	LABELLE	Enseignante en mathématiques au secondaire.
Carmen	LACHANCE	Professeur à l'Université du Québec à Hull.
Claude	LACHANCE	Expérience dans plusieurs ministères et organismes dont : Conseiller en gestion des ressources humaines auprès du personnel cadres mis en disponibilité à l'Office des ressources humaines.
Adrien	LACROIX	Neuville.
Bibiane G.	LACROIX	Infirmière.
Lise	LAFONTAINE	Orthopédocogues.
Gérald	LAFRENIÈRE	Directeur de secteur à la SAQ.
Lucie	LALIBERTÉ	Commis intermédiaire pédiatrie CHUL.
Sylvie	LALIBERTÉ	Secrétaire au Ministère des Transports.
Hubert	LALUMIÈRE	Professeur de mathématiques, licencié en administration scolaire.
Louise	LAMARCHE	Agente d'administration, C.S. de la Rivière-du-Nord, Saint- Jérôme.
Yvette	LAMARRE	Agent de maîtrise en soutien administratif.
Louis	LAMBERT	Enseignant au collégial – chimie.
Réginald	LAMBERT	Directeur d'école au primaire à Montréal.
Jacqueline	LANDRY	Agent principal de bureau.
Marcel	LANDRY	Directeur au Secrétariat du Conseil du Trésor.
Gaétan	LANGLOIS	Directeur général des relations du travail de la Fonction Publique du Québec.
Gilles	LANGLOIS	Responsable du service d'audio-visuel de l'Hôpital du Saint- Sacrement à Québec.
Donald	LANTHIER	Directeur d'école et Secrétaire général.
Robert	LAPIERRE	Cadre supérieur, Vice-président Fonctionnaire au SFPQ.
Johanne	LAPLANTE	Enseignante au primaire.
Pierre	LAPLANTE	Professeur à l'Université du Québec à Rimouski.
Grégoire	LAPOINTE	Aumônier de Centre hospitalier.
Pierre	LARIVIÈRE	Directeur d'école.
Michel	LAROCHE	Enseignant - Polyvalente Deux-Montagnes.
Alain	LAROCQUE	Directeur du Palais de justice de Granby.
Hélène	LAROSE	Enseignante à la CSDM.
Françoise	LARRIVÉE	Professeure CECM.
Jean-Claude	LARRIVÉE	Directeur, Direction de l'Île-de-Montréal, MTQ.
Logouri	LARRIVÉE	Enseignant en informatique, secondaire et professionnel.
Francine L.	LAVALLÉE	Laval.
Michel	LAVIGNE	Directeur de succursale, SAQ.
Maurice	Le TELLIER	Cadre supérieur, Revenu Québec

Jacques	LEBLANC	Professeur au secondaire - St-Hyacinthe.
Robert	LEBLANC	Coordonnateur relations extra ministérielles au MICT.
Rosaire	LEBLANC	Chef de groupe à la CSST
Alain	LECLERC	Inspecteur principal en normalisation.
Diane	LECLERC	Enseignante au secondaire.
Jacques	LECOMTE	Attaché d'administration.
Jacques	LECOMTE	Conseiller en francisation à l'OQLF.
Nicole	LEDOUX	Responsable administrative – MAPAQ.
Germain	LEFEBVRE	Enseignant.
Raymond	LÉGER	Secrétaire général à la Commission scolaire des Moissons, Beauharnois.
Marie	LEHOULLIER	Enseignante.
Raymond	LEMAY	Enseignant en construction aéronautique.
Paul	LEMELIN	Enseignant.
Jean-Claude	LEMIEUX	Technologue en Radiodiagnostic.
Yves	LÉONARD	Enseignant.
Gisèle	LÉVESQUE	Enseignante.
Pierrette	LÉVESQUE	Infirmière auxiliaire.
Louise	LISLOIS	Technicienne en administration.
Denise	LOCKQUELL	Enseignante au secondaire en anglais.
Jean-Guy	LOCKQUELL	V-P Opérations à la CSST.
André	LOISELLE	Conseiller en main-d'œuvre.
Cécile	LOISELLE	
Paulin	LOISELLE	Fonctionnaire.
Micheline	LONGPRÉ	Enseignante.
Jean	LORTIE	
Germain	LUSSIER	Enseignant.
Gilles	LUSSIER	Coordonnateur de la formation professionnelle.
Raymond	LYDON	Vérificateur au ministère des Finances.
Jacqueline	MAILLÉ BARRY	Professeure, anglais, Polyvalente de Saint-Jérôme.
Jacques	MALTAIS	Secrétaire général, directeur communications (Lévis-Lauzon).
Denise	MARC-AURÉLE	Enseignante.
Réginald	MARCHAND	Directeur des ventes, directeur de production CELANESE.
René	MARQUETTE	Enseignant.
Léopold	MARTINE	Directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (Mont-Laurier).
Bernard	MARTINEAU	Caissier-vendeur.
Normand	MASSÉ	Technicien de laboratoire.
Jocelyne	MATHIEU	Enseignante.
James	MAURE	Agent correctionnel au Service de détention du Québec
André	MÉNARD	Enseignant au secondaire.
Robert	MENDES	Professeur.
Lise F.	MEUNIER	Enseignante au secondaire.
Paul	MEUNIER	Enseignant.
Micheline	MICHAUD	Technologue en Radiodiagnostic.
Gilles	MICLETTE	Surveillant dans une institution pénale.
Jacques	MITAL	Chargé de projet.
Madeleine	MONGEAU	Infirmière.
Adrienne	MORIN	Professeure.

Claudette Gaétan	MORNEAU MORNEAU	Préposée aux bénéficiaires. Enseignant au secondaire et au collégial, directeur de l'Éducation des adultes au CEGEP Édouard-Montpetit.
Régent Jean Bernard Gaston Carlos Guy Robert Denis André Raymond Marc	MORNEAU NÉRON NORMAND OLIVIER OPAZO OUELLETTE OUELLETTE PAQUETTE PARADIS PARADIS PARADIS, ing	Longueuil. Conseiller pédagogique. Infirmier. Services techniques, Stade olympique. Directeur d'école à la CECM. Directeur à la SAQ. C.O.S. à la SAQ. Chef d'unité. Conseiller en francisation – OLF. Directeur général de la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ), directeur de la construction au MSSS.
Lucien	PARENT	Directeur général adjoint, Direction générale de l'Éducation des adultes, Ministère de l'Éducation.
Jocelyne Roger Bernard Paul France André Jean-Pierre Marie-Claire Raymond André-Gilde Lise Janine Huguette Suzanne Fernande	PATENAUDE PAYANT PELLETIER PELLETIER PÉPIN PERREAULT PÉRUSSE PHANEUF PIERRE POIRIER POIRIER POITRAS PORTUGAIS POUDRIER POUDRIER LAVERGNE	Enseignante. Coordonnateur. Conseiller à la CSST. Directeur de succursale à la SAQ. Cadre à Loto-Québec. Enseignant. Enseignant. Commis réceptionniste, secteur de la santé. Professeur. Directeur d'école. Infirmière. Québec. Administration à la CECM. Gestionnaire Sécurité du revenu. Agente de recherche sociosanitaire pour la Régie de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, Direction santé publique.
Gilles	PRESSEAUULT	Secrétaire général et directeur de l'information, Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.
Marcelle	PROULX JOLICOEUR	Enseignante.
Louis Rosaire	PRUD'HOMME QUÉVILLON	Adjoint administratif à la CSSMI. Enseignant, coordonnateur aux services éducatifs et directeur d'établissement scolaire à la commission scolaire de Matane.
Louise Cécile Dominique Pierre Jean A. Daniel Jaqueline Réjean Yves	RACINE RAMSAY RAYMOND RAYMOND RENÉ RENÉ de COTRET RENÉ de COTRET RICHARD RICHARD	Enseignante au secondaire. Enseignante au primaire. Directeur à la SAQ. Professeur. Directeur du bureau d'immigration à Hong Kong. Enseignant. Régistrateur adjoint, Justice. Enseignant du primaire à la C.S. Des Patriotes. Responsable administratif – ITA Saint-Hyacinthe MAPAQ.

Jean-Pierre	RICHER	Enseignant au secondaire.
Yvon	RICHER	Sous-ministre adjoint.
Georges-H	RIVARD	Enseignant au secondaire.
Noël	RIVARD	Conseiller syndical.
Denis	RIVEST	Agent de recherche et de planification socio-économique.
Diane	ROBERGE	Trésorière.
Michel	ROBERT	Directeur.
Monique	ROBERT	Enseignante.
André	ROBITAILLE	Professeur.
Louison	ROSS	Philosophe, économiste, cadre supérieur et président de la CARRA.
Madeleine	SAINT-PIERRE	Professeure en Soins infirmiers.
Viateur	SAUVÉ	Enseignant.
André	SIMARD	Conseiller pédagogique.
Nicole	SIMONNEAU	Enseignante.
Lise	SIRARD-BOCK	Enseignante en coiffure et enseignante en maladie invalidité.
Lizette	ST-CYR	Enseignante à la CSDM en formation professionnelle.
Diane	ST-GERMAIN	Infirmière enseignante.
Françoise	ST-GERMAIN	Agente de bureau.
Louise	ST-GERMAIN	Technicienne en arts graphiques, secrétaire de direction.
Hertel	ST-HILAIRE	Enseignant et sculpteur.
Jean-Claude	ST-PIERRE	Professeur au CÉGEP du Vieux Montréal.
Gaston	TÉTREULT	Enseignant en sciences au secondaire et président du Syndicat des Travailleurs de la Haute-Yamaska.
Jacques	THÉRIAULT	Chef d'équipe.
Serge	THÉRIAULT	Conseiller en relations de travail.
Denise	TERRIAULT	Préposée.
Jaques	TERRIAULT	Chef d'équipe.
Bernard	THIBAUT	Contrôle budgétaire à la SAQ.
Estelle	THIBAUT	Agent de recherche
Micheline	THIBERT	Enseignante au primaire.
Catherine	TREMBLAY	Enseignante.
Michel	TREMBLAY	Québec.
Claudette	VIAU	Conseiller pédagogique en anglais langue seconde au primaire et au secondaire, C.S. de St-Jérôme.
Renée	VIAUD	Agent vérificateur pour le Curateur public.
Cécile-Hélène	WOJAS	Enseignante en biologie et écologie au secondaire.

[Je veux savoir comment devenir cosignataire](#)